

D 2023-046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 2 mai, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 28 avril 2023.

Présents : Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Céline ROCH EUVRARD, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Marc FLEURY donne pouvoir à Pascal GINOLLIN, Odile CHALAMEL donne pouvoir à Mathieu SCIASCIA

Absent : Pierre-Damien GALENE

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Objet: Création poste adjoint technique saisonnier.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail durant la saison estivale, il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial du 15 mai au 29 septembre 2023 inclus,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,

- Décide que la rémunération pour ce poste sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux, échelon 9, à l'indice brut 401, indice majoré 363.

- Habilite l'autorité à recruter 1 agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH

